



---

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par les présentes donné que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil, à savoir :

#### **Règlement n° 1690**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d’agrandir la zone H-2550 à même une partie de la zone H-2553;
- d’ajouter les classes « Unifamiliale », « Bifamiliale », « Trifamiliale » et « Multifamiliale », de 4 à 6 logements, du groupe Habitation (H) ainsi que les normes s’y rapportant;
- de modifier certaines normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain applicables à la classe « Multifamiliale », de 7 à 12 logements, du groupe Habitation (H);
- d’ajouter des dispositions concernant les normes applicables aux constructions dans un corridor de bruit autoroutier.

Ces zones sont situées dans le quadrilatère formé des rues Moreau, Bourassa, Bernier et du Centre »

Adopté le : 27 novembre 2018

Aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée par les personnes habiles à voter

Approuvé par la MRC du Haut-Richelieu le : 12 décembre 2018

Date de délivrance du certificat de conformité : 13 décembre 2018

Date d'entrée en vigueur : 13 décembre 2018

#### **Règlement n° 1691**

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements dans le but :

- d’assujettir la zone H-2550 au secteur de PIIA : « Habitations multifamiliales », à l’exception des bâtiments de la classe unifamiliale du groupe habitation (H);
- dans le secteur de PIIA « Habitations multifamiliales », de ne plus assujettir les interventions qui concernent la classe unifamiliale du groupe habitation (H).

La zone H-2550 est située sur la rue Moreau, au nord de la rue Dépelteau »

Adopté le : 27 novembre 2018

Approuvé par la MRC du Haut-Richelieu le : 12 décembre 2018

Date de délivrance du certificat de conformité : 13 décembre 2018

Date d'entrée en vigueur : 13 décembre 2018

### **Règlement no 1703**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser le remplacement d'un escalier extérieur dérogatoire protégé par droit acquis sous certaines conditions »

Adopté le : 27 novembre 2018

Aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée par les personnes habiles à voter

Approuvé par la MRC du Haut-Richelieu le : 12 décembre 2018

Date de délivrance du certificat de conformité : 13 décembre 2018

Date d'entrée en vigueur : 13 décembre 2018

### **Règlement n° 1710**

Règlement modifiant :

- le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :
  - d'autoriser certains usages de la classe « Service municipal ou gouvernemental » du groupe Communautaire (P) dans les zones C-1859 et C-1052;
  - d'agrandir la zone C-1859 à même une partie de la zone H-1879 afin de procéder à une correction mineure des limites de ces zones;
- le règlement no 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'ajouter un secteur de PIIA « Projets intégrés commerciaux » à même une partie des secteurs « Bordures autoroutières » et « Artères commerciales ».

Ces zones sont situées de part et d'autre de la rue Douglas, entre le boulevard Saint-Luc et la rue du Béarn

Adopté le : 27 novembre 2018

Aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée par les personnes habiles à voter

Approuvé par la MRC du Haut-Richelieu le : 12 décembre 2018

Date de délivrance du certificat de conformité : 13 décembre 2018

Date d'entrée en vigueur : 13 décembre 2018

### **Règlement n° 1723**

Règlement modifiant :

- le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :
  - d'agrandir la zone C-2623 à même une partie de la zone A-2586 et d'y retirer la classe d'usage « C7 » liée à la vente et au service pour véhicules de promenade;
  - d'agrandir la zone H-2500 à même une partie de la zone A-2586 afin d'apporter une correction mineure aux limites de zones.
- Le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'agrandir un secteur de PIIA « Projets intégrés commerciaux ».

Les zones visées sont situées sur le boulevard Saint-Luc à l'ouest du chemin Saint-André

Adopté le : 27 novembre 2018

Aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée par les personnes habiles à voter

Approuvé par la MRC du Haut-Richelieu le : 12 décembre 2018

Date de délivrance du certificat de conformité : 13 décembre 2018

Date d'entrée en vigueur : 13 décembre 2018

## **Règlement n° 1724**

Règlement modifiant :

- le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser l'agrandissement de la zone I-1774 à même une partie de la zone H-1564 et le remplacement de son affectation principale pour l'affectation habitation (H).
- le règlement no 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'ajouter un secteur de PIIA « Projets intégrés résidentiels » à même une partie du secteur de PIIA « Vieux Saint-Jean, Vieux-Iberville, Vieux-L'Acadie et bâtiments patrimoniaux ».

Cette zone est délimitée à l'est par la rue Collin, au sud par la voie ferrée du Canadien National et à l'ouest par la rue Bouthillier Nord

Adopté le : 27 novembre 2018

Aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée par les personnes habiles à voter

Approuvé par la MRC du Haut-Richelieu le : 12 décembre 2018

Date de délivrance du certificat de conformité : 13 décembre 2018

Date d'entrée en vigueur : 13 décembre 2018

## **Règlement n° 1728**

Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser la création d'une nouvelle zone à même une partie de la zone H-2636 de manière à y autoriser l'habitation bifamiliale isolée;

Cette zone est située à l'ouest de la rue Jean-Talon entre les rues Massé et de la Fleur-de-Lys

Adopté le : 27 novembre 2018

Aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée par les personnes habiles à voter

Approuvé par la MRC du Haut-Richelieu le : 12 décembre 2018

Date de délivrance du certificat de conformité : 13 décembre 2018

Date d'entrée en vigueur : 13 décembre 2018

## **Règlement n° 1729**

Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651, et ses amendements, dans le but :

- d'ajouter une profondeur maximale pour un bâtiment dont l'usage est compris dans le groupe habitation (H), à l'exception des classes d'usages unifamilial, bifamilial et maison mobile;
- d'agrandir la zone H-5505 à même une partie de la zone H-5528 afin d'apporter une correction mineure aux limites de ces zones;
- de modifier la largeur minimale d'un lot pour l'usage trifamilial du groupe habitation (H) dans les zones H-1688 et H-5505

Adopté le : 27 novembre 2018

Aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée par les personnes habiles à voter

Approuvé par la MRC du Haut-Richelieu le : 12 décembre 2018

Date de délivrance du certificat de conformité : 13 décembre 2018

Date d'entrée en vigueur : 13 décembre 2018

### **Règlement n° 1736**

Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de modifier l'article 447 pour autoriser les travaux de réhabilitation, de remplacement d'infrastructures, de pavage et de rehaussement de la rue Poirier, et ce, en conformité au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu

Adopté le : 27 novembre 2018

Approuvé par la MRC du Haut-Richelieu le : 12 décembre 2018

Date de délivrance du certificat de conformité : 13 décembre 2018

Date d'entrée en vigueur : 13 décembre 2018

### **Règlement n° 1737**

Règlement modifiant :

- le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements, dans le but de modifier la tarification relative aux enseignes, à certains travaux sur un bâtiment principal ainsi que la dimension d'un bâtiment accessoire nécessitant un permis ;
- le règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) n° 0945 et ses amendements, dans le but de modifier la dimension d'un bâtiment accessoire assujetti à ce règlement

Adopté le : 27 novembre 2018

Approuvé par la MRC du Haut-Richelieu le : 12 décembre 2018

Date de délivrance du certificat de conformité : 13 décembre 2018

Date d'entrée en vigueur : 13 décembre 2018

Ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, situé au 188 rue Jacques-Cartier Nord.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu,

Ce 11<sup>e</sup> jour de janvier 2019

François Lapointe, avocat  
Greffier